



## Compte-rendu du conseil municipal du 24/02/2015

**Membres présents à la séance :** Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, S. CORGIER, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, R. MAYNARD, JM LERISSEL, J.M. GARNIER, Y. MOREAU, G. CHARPIN.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absente excusée : B. BOURBON pouvoir donné à J.M. LERISSEL

Absent : S. KASPRZYK



### **Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2015
  - 2/ Délibération pour convention de mise à disposition du personnel communal – entretien de la voirie communautaire
  - 3/Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER année 2015
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2015.**

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 20/01/2015.

\*\*\*\*\*

### **2/ Délibération pour convention de mise à disposition du personnel communal – entretien de la voirie communautaire**

Madame le Maire explique qu'une convention va être mise en place avec la COR pour la mise à disposition du personnel communal. Cette délibération a été validée par le comité technique du CDG69 qui approuve ou non toutes demandes relatives au personnel. Le comité technique s'est prononcé favorablement lors de la séance du 27 janvier 2015 dans la mesure où cette mise à disposition présente un intérêt certain dans le cadre d'une bonne organisation des services.

**Depuis le mois d'octobre à la COR, il y a distinction de la Voirie Communale et de la Voirie d'Intérêt Communautaire. Les cantonniers doivent évaluer le nombre d'heures passées pour l'entretien de la voirie qui sera transmis à la COR en vue de déterminer la contribution versée par celle-ci (environ 19 000 € pour l'année 2015). Cette contribution servira à financer les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement devant être supportées par la COR.**

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide, d'approuver le principe de mise à disposition à la COR du personnel affecté à la voirie déclarée d'intérêt communautaire ;

Décide, d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **3/Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER année 2015**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du syndicat départemental des énergies du Rhône (SYDER) s'élève à la somme de 13 221 euros pour l'année 2015.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur la fiscalisation totale de la quote-part aux charges du SYDER, cette somme sera recouvrée directement auprès des contribuables par le SYDER.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **Questions diverses :**

Signature en début d'année de diverses conventions :

→ Assistance juridique avec le Centre de Gestion (659 €/an)

→ SPA (225,68 €/an soit 28 centimes/hab) : un animal errant doit être capturé puis transporté dans un centre de la SPA.

→ Brigades Vertes : intervention 1 fois/an avant la marche des Amis de St Just pour le nettoyage des chemins (40 €/jour d'intervention et par équipe + repas de midi)

Travaux de la salle des fêtes : ils ont débuté lundi dernier, la fin est prévue pour la semaine prochaine  
Enveloppe de 15 193 € prévue au départ (subvention à 60 % par le département) :

3660 € carrelage

2191.16 € peinture et plafond

1663.50 € électricité

2810 € plomberie

1202 € menuiserie

1290 € maçonnerie

Quelques travaux restent encore à faire, la somme prévue sera donc atteinte à quelques euros près.  
Le mobilier et le four ont été nettoyés par les cantonniers.

Logement au-dessus du Vival : Mme Letzelter a demandé de reporter sa dédite du 15 au 28 février.

2 demandes de location ont été faites. Un projet en lien avec Village d'Accueil est à l'étude : une infirmière souhaiterait venir s'installer et loger sur la commune, elle pourrait éventuellement utiliser une partie du cabinet médical. Cela reste à discuter avec le centre intercommunal de santé.

Il a été décidé de laisser la location en attente, afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

A rediscuter lors du prochain conseil.

La régularisation sur l'inversion des compteurs d'eau a été faite par la Lyonnaise des Eaux pour un avoir de 383.00 euros à la commune.

Une réunion avec les présidents des classes aura lieu le jeudi 26 février concernant des consignes de sécurisation et de prévention des fêtes des conscrits demandées par le Sous-Préfet. Une « Charte de bonne conduite » sera établie en vue de pérenniser cette fête à laquelle nous sommes tous particulièrement attachés. Elle sera cosignée par Mme le Maire et le Président de Classe.

Elections départementales : 2 réunions publiques sont prévues en Mairie

→ Liste menée par Mr Bernard Charles et Mme Edery Michèle le 11 mars à la mairie à 17h30

→ Liste menée par Mr Peylachon Bruno et Mme Guinot Annick le 16 mars à 17h30

1<sup>er</sup> tour des élections départementales le dimanche 22 mars.

Ouverture du bureau de vote à 8h00.

8h00-10h00	René Salembier - Sylvie Vignon – JM Garnier
10h00-12h00	Yohel Moreau – Romain Maynard - JM Lérissel
12h00-14h00	Marc Ducros – JM Durdilly – Christine Galilei
14h00-16h00	Gaëlle Charpin – Brigitte Bourbon
16h00-18h00	Stéphane Corgier – AM Llombard – JF Lacroix
DEPOUILLEMENT	JM Lérissel – Gaëlle Charpin – AM Llombard – Stéphane Corgier – René Salembier – Marc Ducros – JF Lacroix.

ONF : Visite des bois le samedi 14 mars à 9h00.

Informations générales sur le fonctionnement des « Communes Nouvelles » suite au RDV avec le sous-préfet, M. Stéphane Guyon, le 17/02. Il s'agit de regroupement et non de fusion. Les communes peuvent rédiger une charte non juridique entre elles pour débiter. Des communes déléguées peuvent être désignées, avec des maires délégués. Un conseil communal peut exister au sein de la commune déléguée. Le patrimoine est transféré dans la commune nouvelle. Une continuité territoriale est indispensable pour pouvoir créer une commune nouvelle. Les dotations seraient maintenues pendant 3 ans + un bonus de 5 % pour les communes nouvelles créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les taux d'imposition seraient harmonisés avec possibilité d'un lissage sur 12 ans. Urbanisme : peu de changement.

La COR propose à la commune d'adhérer au service de Conseil en Energies Partagées (CEP) : un technicien pourra être mis à disposition des communes qui souhaitent adhérer. Coût par habitant, pris en charge par la COR pour la 1<sup>ère</sup> année (0,5 € la 1<sup>ère</sup> année, 1 € la 2<sup>ème</sup> année, 1,5 € la 3<sup>ème</sup> année). Rôle : études des factures, état des lieux des bâtiments énergivores, recherche de solutions sur les questions énergétiques.

Mme le Maire propose d'en délibérer lors du prochain conseil.

Déchetterie Bourg-de-Thizy : problème avec les déchets de type placo-plâtre venant des entreprises, ils ne sont plus acceptés. Madame le Maire fera part du mécontentement lors de la commission déchets du mercredi 4 mars et s'informerera de la mise en place des déchetteries mobiles.

**Prochain conseil municipal : Mardi 17 mars**

Le Maire, Christine GALILEI